

EXTRAIT du PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES Althen-des-Paluds - Monteux - Pernes-les-Fontaines			
Nombre de délégués en exercice	31	Absents représentés :	8
Présents	20	Absents non représentés :	3
VOTANTS			28

Le Conseil de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat » s'est réuni en séance publique au siège des Sorgues du Comtat à Monteux, le 8 décembre 2015, après convocation légale reçue le 2 décembre 2015, sous la présidence de M. Christian GROS, Président de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat ».

Etaient présents :

M. Henri BERNAL, M. Pascal BONNIN, Mme Sabine CHAUVET, M. Jean-Claude DANY, Mme Evelynne ESPENON, Mme Maryline EYDOUX, M. Pierre GABERT, Mme Arlette GARFAGNINI, Mme Annie GARNERO, M. Robert IGOULEN, Mme Françoise LAFAURE, M. Bernard LE MEUR, Mme Nadia MARTINEZ, Mme Annie MILLET, M. Michel MUS, Mme Nicole NEYRON, M. Claude PARENTI, M. Michel TERRISSE, Mme Sylviane VERGIER.

Etaient Absents représentés :

Mme Jacqueline BOUYAC, (Pouvoir donné à M. Pascal BONNIN),
Mme Karine CANDALE, (Pouvoir donné à Mme Nicole NEYRON),
M. Didier CARLE, (Pouvoir donné à M. Jean-Claude DANY),
M. Thomas CONSTANTIN, (Pouvoir donné à M Christian GROS),
M. Yannick LIBOUREL, (Pouvoir donné à M. Henri BERNAL),
Mme Laurence MONTERDE, (Pouvoir donné à Mme Nadia MARTINEZ),
M. Christian SOLLIER, (Pouvoir donné à M. Pierre GABERT),
Mme Isabelle VINSTOCK, (Pouvoir donné à Mme Maryline EYDOUX),

Etaient Absents non représentés :

M. Rémy ARNAUD, M. Alain BRES, M. Lucien STANZIONE.

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil de la Communauté de Communes : M. Jean-Claude DANY ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Subvention 2015 à l'Association FLY FM

Monsieur Bernard LEMEUR, Vice-président, indique à l'assemblée que l'association FLYFM a pour objectif d'exploiter une radio associative par voie hertzienne afin d'informer la population sur la vie des communes des Sorgues du Comtat tant sur le plan culturel que social ou encore musical. C'est aussi promouvoir les commerçants, les artisans et les associations en leur laissant la possibilité de s'exprimer à l'antenne.

Depuis 8 ans maintenant FLY FM a su s'imposer comme un média de proximité indispensable dans notre région. Notre soutien permet à l'association d'investir chaque année sur du matériel professionnel radiophonique et leur donne les moyens d'exister et de progresser.

Par courrier, l'association FLYFM a sollicité la Communauté de Communes pour obtenir une subvention d'un montant de 13 000.00 €.

**DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
LES SORGUES DU COMTAT**

Le Bureau communautaire réuni le mardi 29 septembre 2015, propose de verser une participation financière à l'association FLY FM d'un montant de 5 000.00 €.

Le Conseil Communautaire,

Monsieur Bernard LEMEUR, Vice-président, entendu,

Et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE de verser une participation financière de **5 000.00 €** à l'Association FLY FM pour l'année 2015.

Les crédits nécessaires seront prévus à l'article 6574 du budget primitif 2015.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie conforme.

Christian GROS

**Président de la Communauté de communes
Les Sorgues du Comtat**

Le Président,

